Julie Haas, rue Centrale 27a, 2740 Moutier

ESPACE A LOUER

LES PIECES :

Salle :

Possibilité d'utiliser la cheminée








Julie Haas, rue Centrale 27a, 2740 Moutier

Salle de bain :

Lavabo, 1 WC, 1 baignoire

Coin repos :

1 table
1 canapé
Livres et oracles



Cuisine :

Frigo, plaques de cuisson, four, micro-onde
Vaisselle à disposition
Machine à café en capsule avec sucre et crème
Purificateur d'eau Berkey
Accueil - Berkeyswiss.ch
Bouilloire



Terrasse :

1 table
8 chaises
1 petite table avec 2 chaises
Jardin de plantes aromatiques et médicinales. Vous pouvez les utiliser pour vos tisanes

MATERIEL A DISPOSITION :

Scolaire :

7 tables pliantes 140 CM x 70 CM
17 chaises
1 projecteur EPSON CO-FH01, seulement utilisable avec un câble HDMI
1 mur tableau blanc magnétique

Divers :

13 zafus (coussins de méditation)
10 tapis de yoga 170 CM X 58 CM X 15 MM

Massage :

5 Tables de massage

- Hauteur réglable : 68 - 90 cm
- Capacité de charge maximale : 220 kg



Julie Haas, rue Centrale 27a, 2740 Moutier

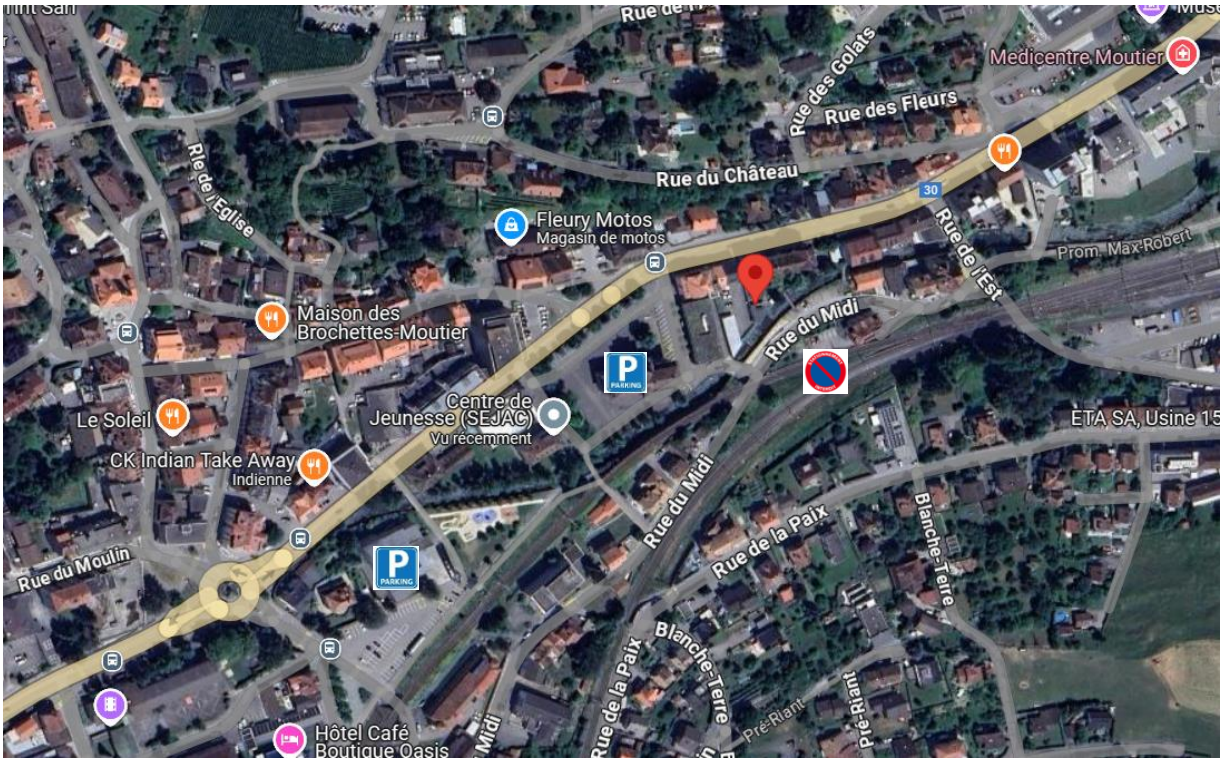
TARIFS A L'HEURE :

½ jour 5h 50.-
1 journée 10h 100.-
Location à l'heure sur demande

ACCES :



PLACE DE PARC :



Il est **strictement interdit** de se parquer dans la cour du bâtiment. Il faut utiliser les places se situant vers la place du collège ou de l'église

Julie Haas, rue Centrale 27a, 2740 Moutier

Règlement :

Destination :

L'espace est disponible uniquement pour dispenser des formations, des séminaires ou des cercles de parole,… sont exclues de ce cadre les réceptions personnelles ou familiale et d'une manière générale, toute réunion festive ayant un caractère privé.

Compétences :

Horaires :

Utilisation : 6.30 à 22.00.

Du lundi au dimanche

Interdiction de fumer :

Il est strictement interdit de fumer dans l'atelier. Un cendrier est mis à disposition sur la terrasse.

Animaux :

L'accès aux animaux est strictement interdit.

Locataire :

Le locataire peut être un groupe, une association, un club, une entreprise. Le signataire de la demande de location est personnellement responsable du paiement de la facture correspondant à la location, des autres charges et de tous dommages, détériorations ou dégâts ainsi que du respect de toutes les clauses et conditions découlant du présent document.

Directives de réservation :

Réservation :

Les demandes de location doivent être présentées le plus tôt possible :

J'examinerai les demandes dans l'ordre de leur arrivée.

Sur la demande devront figurer sur le formulaire le **genre de manifestations**, **la ou les date**(s) choisie(es) ainsi que la **durée de location** (heures complètes). La salle est réservée définitivement lorsque le locataire a effectué le paiement.

Confirmation :

S'il est donné une suite favorable à la demande présentée, le locataire recevra la facture. La facturation peut se faire par mois, trimestre.

Annulation :

Par le locataire : S'il est renoncé à une réservation avant la date de la manifestation, un émolument forfaitaire de Fr. 50.- sera facturé.

Par l'atelier : L'atelier se réserve le droit d'annuler la location sans aucune indemnité, dans le cas où il se voit dans l'obligation de disposer des locaux pour diverses raisons. Il en avisera le locataire le plus rapidement possible.

Surveillance :

Il n'y a aucun service de surveillance. L'atelier décline toutes responsabilités en cas de pertes ou de vols.

Julie Haas, rue Centrale 27a, 2740 Moutier

Ordre général :

Clé :

Une personne de l'organisation à qui une clé est confiée est responsable de l'ouverture et de la fermeture des locaux. Cette personne est de plus responsable du bon ordre général, de la propreté et de l'emploi correct du matériel. La clé doit être restituée au plus tard 2 jours après la manifestation.

Horaire d'utilisation :

L'horaire fixé lors de la confirmation de location doit être scrupuleusement respecté. Tout usage abusif de la clé sera sanctionné.

Préparation et remise en état :

Chaque utilisateur procède lui-même à la mise en place des installations et du mobilier nécessaire. Après chaque utilisation, le mobilier et les locaux utilisés sont nettoyés et rangés par le locataire selon les instructions du concierge. Au cas où les locaux ne sont pas rendus dans un état acceptable, les frais de nettoyage supplémentaires effectués par notre service de conciergerie seront facturés aux utilisateurs.
Il est formellement interdit de démonter quelques installations que ce soit ou de fixer des objets sur des installations existantes.

<u>Protocole</u> :

Ranger le matériel utilisé (tapis, coussin, …).
Donner un coup de balai si les cours se termine en journée. Le soir faire partir l'aspirateur automatique.
Donner un petit coup au WC -> vérifier les traces de freinage… et ramasser les papiers.
Mettre la vaisselle dans le lave-vaisselle en journée. Le faire aller le soir.
Remettre en ordre la cuisine et la salle de pause.

Discipline :

Le locataire est responsable de l'application de l'ordre et de la discipline dans les locaux. Un comportement et une tenue correctes sont exigés par toute personne fréquentant les locaux. S'il y a lieu de craindre des désordres, l'atelier se réserve le droit de ne pas donner suite à la demande de location.

VOLS, DEGATS ET ACCIDENTS :

L'Atelier décline toutes responsabilités en cas d'accidents, de vols, de dégâts causés aux objets et matériel propriétés du locataire, de tiers ou de l'atelier dans les locaux mis à disposition.

La réparation des dégâts est mise à charge du locataire. S'il y a fautes de sa part, il peut en outre lui être réclamé une indemnité en rapport avec le degré de dépréciation de l'objet endommagé.

Le locataire est tenu d'être en possession d'un contrat d'assurance responsabilité civile couvrant les dommages causés au bâtiment et aux installations. Dans le cas contraire, le locataire devra supporter seul la réparation des dommages éventuels.

Le locataire est tenu de m'annoncer toutes les détériorations causées ou constatées, au plus tard lors de la restitution des lieux.

Si vous êtes intéressé merci de me contacter au 032.493.15.08